

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE

DU BUREAU DIRECTEUR DU 18 NOVEMBRE 2020

FFCO - 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS

Membres présents (7)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie-Claudine PERRIN

Le Président ouvre la séance à 18h05 et propose de traiter les différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau Directeur du 09/10/2020

Le compte-rendu du Bureau Directeur du 09/10/2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Tribune « Pour la santé de tous, limitons les contacts plutôt que les sorties ! »

Le Président rappelle au Bureau directeur la démarche initiée par la Fédération Française d'Athlétisme, de Cyclisme et de Triathlon visant à obtenir une modification des modalités actuelles de la dérogation de sortie liée aux activités sportives limitée à 1h dans un rayon de 1km. Une tribune de presse intitulée « Pour la santé de tous, limitons les contacts plutôt que les sorties ! » a été préparée et la FFCO, a été contactée pour s'associer à cette démarche en fin de semaine dernière. Les membres du Bureau directeur ont été consultés durant le weekend et ont émis un avis favorable par vote électronique. Le Bureau Directeur confirme cette décision. La tribune a été rendue publique ce jour dans l'après-midi.

3. FFCO : Commission Finances

Le Trésorier présente au Bureau directeur un point d'étape du budget 2020 avec une estimation prévisionnelle d'un excédent important (de 100 000 à 140 000 euros) dû essentiellement aux actions automnales qui n'ont pas eu lieu, à l'attitude de l'ANS très favorable pour les subventions et à l'économie du poste de chargé de communication.

Il propose au Bureau directeur une analyse des différentes possibilités pour répartir cet excédent exceptionnel étudiées par la Commission Finances.

Après réflexion, le Bureau directeur valide la possibilité d'une remise de 100 % sur les frais d'affiliation 2021 (soit environ 73 000 euros) et d'une remise de 50 % sur les redevances des courses interrégionales, régionales et départementales inscrites au CN 2021 (soit environ 20 000 euros).

Le Bureau directeur note que ces propositions seront soumises au Comité directeur avec mise en place d'un vote électronique et une décision finale lors de la réunion du Comité directeur du vendredi 20/11/2021 en soirée.

Le Secrétaire général contactera également les ligues pour leur faire part que des propositions sur ce point leur seront faites lors de l'Assemblée générale fédérale de samedi même si elles ne figurent pas dans le dossier de l'Assemblée générale.

4. FFCO : Subventions Pôles

Le DTN soumet au Bureau directeur l'attribution du soutien aux Pôles conformément au budget prévisionnel 2020, et le Bureau directeur valide les subventions suivantes :

- Pôle France Loire : 15 000 €
- Pôle France Relève Clermont-Ferrand : 14 000 €
- Pôle Espoir Fontainebleau : 2 000 €

5. AG FFCO : questions des Ligues

Le Secrétaire général propose au Bureau directeur les questions posées par les ligues pour la prochaine AG du 21/11/2020 et le Bureau directeur discute de propositions de réponses.

Le Secrétaire général les rédigera et les enverra à tous les membres du Comité directeur pour une finalisation de celles-ci lors du prochain Comité directeur précédant l'Assemblée générale.

6. FFCO : Invitation sur le plateau de TV Sport en France

Le Président informe le Bureau directeur de l'invitation reçue par la FFCO pour participer le 24/11/2020 à un plateau de la chaîne de télévision « Sport en France » qui est la chaîne du mouvement sportif. Ce tournage ayant pour but de faire connaître l'activité Course d'orientation, il est prévu que le Président assurera une présentation de la FFCO, le Directeur technique national parlera des résultats sportifs et le Secrétaire général évoquera l'aspect équipements.

Un appel a été lancé à des sportifs de Haut Niveau (Isia BASSET et Frédéric TRANCHAND) pour témoigner.

Le Bureau directeur émet la proposition de transmettre à la chaîne la vidéo rapide de présentation de la Course d'orientation déjà réalisée.

Le Président va prendre contact avec la chaîne Sport en France pour leur soumettre cette possibilité d'ajout d'une courte vidéo. Le Bureau directeur en prend note.

7. FFCO : Avoir sur pénalité cartographique (VALMO)

Le Secrétaire général propose au Bureau directeur d'émettre un avoir sur la facturation au club VALMO de la pénalité financière prévue au règlement des compétitions suite à la non-déclaration à la date de la facturation des redevances de la carte de l'une de leur compétition. Si effectivement le club n'a pas respecté le délai de 15 jours qui lui avait été octroyé pour se mettre en conformité, il s'est engagé dans la démarche de façon active et le club est désormais en règle. De plus il semblerait que la facturation de cette pénalité a permis à d'autres clubs de la ligue Hauts-de-France de se mettre en conformité sur d'autres cartes.

Le Bureau directeur valide l'émission d'un avoir sur l'intégralité de cette pénalité cartographique.

8. FFCO : Information sur retour financier OO'Cup 2020

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur du retour financier pour la FFCO suite à la tenue d'OO'Cup 2020 et de la convention passée.

Le Bureau directeur prend note d'une facture de redevances d'environ 15 000 euros et d'un partage du bénéfice d'environ 6 000 euros, ce qui représente environ 18 000 euros pour la FFCO. Ces montants seront réglés à la FFCO dès que le CDCO01 aura touché les subventions octroyées par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Bureau directeur félicite le Secrétaire général pour tout le travail réalisé ayant permis la signature de la convention liant le CDCO01, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et la FFCO pour l'organisation de OO'Cup.

9. FFCO/sous-commission CO à ski : propositions de modifications du Règlement des Compétitions

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur des différentes propositions de modifications du Règlement des Compétitions émises par la sous-commission CO à ski : uniformisation du terme matériel (plutôt que équipement)/correction d'erreurs dans la partie carte (ISSkiOM)/création d'un relais mixte. Pour ce dernier point, le Bureau directeur émet l'avis d'un relais mixte uniquement à partir des catégories D/H16. Le Bureau directeur prend note que ces propositions seront soumises au prochain Comité directeur.

10. Questions diverses

- CDCO 69 : demande de décalage d'un an de la durée du certificat médical

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de la demande de décalage d'un an du certificat médical émise par le CDCO 69. Même si la question ne touche que 10 % de nos licenciés, une majorité d'entre eux ayant renouvelé leur certificat médical l'an passé, la question a été remontée au CNOSF. Le Bureau directeur prend note de la réponse de celui-ci, nous informant que le corps médical s'oppose au report d'un an du certificat médical.

- ASOPE : mise à jour du bulletin d'adhésion

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de demandes d'explications complémentaires formulées par l'ASOPE concernant la formulation du bulletin d'adhésion pour 2021 : mention de n° d'article sans faire référence au Code du Sport, imprécision du terme au sein de la FFCO. Suite à cette demande, les points imprécis ont été corrigés et une mise à jour du bulletin d'adhésion disponible en ligne a été effectuée en fin de semaine dernière.

Le Bureau directeur en prend note.

Fin de réunion à 20h25

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

